Le maroc célèbre la journée mondiale sans tabacs sous le thème "jeunesse et tabagisme"

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-06-2008 00:34:38

Le maroc célèbre la journée mondiale sans tabacs sous le thème "jeunesse et tabagisme"

Le Maroc célèbre, le 31 mai, la journée mondiale sans tabacs sous le thème "jeunesse et tabagisme" et ce dans le sillage des efforts louables déployés pour protéger les jeunes contre les méfaits de ces substances.

Cette année, la journée sera marquée par l'organisation de plusieurs activités, notamment l'organisation d'une journée de sensibilisation et d'information au profit des enfants parlementaires sur les méfaits du tabagisme, d'une journée nationale de sensibilisation à la problématique du tabagisme et de la nécessité de la ratification de la Convention cadre de lutte contre le tabac au niveau du parlement, le lancement de l'initiative "Entreprise sans tabac" au niveau de l'Office national des chemins de fer (ONCF), l'élaboration de supports éducatifs pour la sensibilisation des jeunes et le lancement de l'action "hôpitaux sans tabac" à toutes les structures hospitalières au niveau de cinq régions du Royaume, a déclaré à la MAP, Dr. Mohamed Sabiri, chef de service de santé du travail et responsable des tabacs au ministère de la Santé.

Le Ministère a initié depuis 1988 un programme de lutte contre le tabagisme axé sur la réalisation d'études épidémiologiques, l'information et la sensibilisation de la population sur les dangers et les risques liés au tabac, l'assistance aux fumeurs par des actions d'aide au sevrage tabagique et la participation à la mise en place d'une législation sur le problème du tabac.

En matière de législation, le Maroc dispose depuis le 3 février 1996, d'une loi anti-tabac n 15-91 qui interdit le tabac dans certains lieux publics, la propagande et la publicité en faveur du tabac.

Le Maroc a signé, le 16 avril 2004, la Convention cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte contre le tabac mais ne l'a pas encore ratifiée.

Le Ministère de la Santé a élaboré une stratégie en concertation avec les représentants des départements ministériels et les ONG concernés.

Cette stratégie porte principalement sur la sensibilisation et l'information du grand public et des jeunes en milieu scolaire et l'organisation des séances d'aide au sevrage tabagique.

Dans le milieu du travail, "notre département a initié au niveau du Groupe de l'Office chérifien des phosphates (OCP) depuis l'année 2001 un projet "Usines sans tabac" qui a abouti en 2006 à déclarer officiellement le Groupe OCP comme un espace sans fumée", a précisé Dr. Sabiri.

Ce projet s'articule autour de "la sensibilisation des salariés sur les méfaits du tabagisme dans les usines par les acteurs de prévention, le renforcement du rôle des médias dans la lutte antitabac, l'établissement d'une réglementation interne interdisant le tabagisme et protégeant les non fumeurs, l'aménagement d'espaces fumeurs et l'instauration de séances d'aide au sevrage tabagique au profit des fumeurs désireux d'arrêter de fumer et des consultations antitabac dans les structures de médecine de travail", a-t-il ajouté.

Pour sa part, l'Association Lalla Salma de lutte contre le cancer (ALSC) avait lancé, en 2007, un programme pilote "collèges, lycées et entreprises sans tabacs" dans les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draâ.

Ce programme, initié en partenariat avec le ministère de la santé, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), s'est articulé autour de la prévention primaire du tabagisme dans les milieux scolaires et professionnels et le sevrage du tabagisme chez les jeunes collégiens et lycéens ainsi que dans les entreprises. Selon une enquête réalisée en 2006 par le ministère en milieu scolaire auprès des jeunes scolarisés de 13 à 15 ans, 15,5 pc des élèves consomment le tabac sous diverses formes (6,4 pc fument des cigarettes et 12 pc utilisent d'autres formes).

L'OMS a relevé que le tabac est la seconde cause majeure de décès dans le monde. Il est responsable de la mort d'une personne sur dix, soit près 5 millions de décès par an.

En effet, le tabac a plusieurs méfaits sur la santé des citoyens, notamment les cancers de la langue, du pharynx, des poumons et autres, les coronaropathies, l'artériopathies des membres et des conséquences graves sur l'appareil digestif, sur la peau et la santé bucco-dentaire.

MAP